

## Stratégie de relance de l'UE

### Pour une stratégie de relance de l'UE sociale et durable

Le 21 juillet 2020, le Conseil européen est parvenu à un accord sur un plan de relance sans précédent pour surmonter la crise engendrée par la pandémie de COVID-19. En tant que syndicats, nous avons le devoir de veiller à ce que l'enveloppe de 1,8 milliards d'euros soit consacrée à une relance équitable de l'économie fondée sur des emplois de qualité dans une industrie européenne durable et intelligente.

La réunion du 21 juillet ne marque pas la fin des discussions. Vous pouvez encore influencer vos gouvernements et vos députés européens quant à l'affectation de l'argent mis à disposition. Dans cette Policy Brief, nous vous fournissons toutes les informations nécessaires relatives au plan de relance ainsi que les points à soulever auprès des décideurs politiques afin d'assurer une relance qui profitera aux travailleurs.

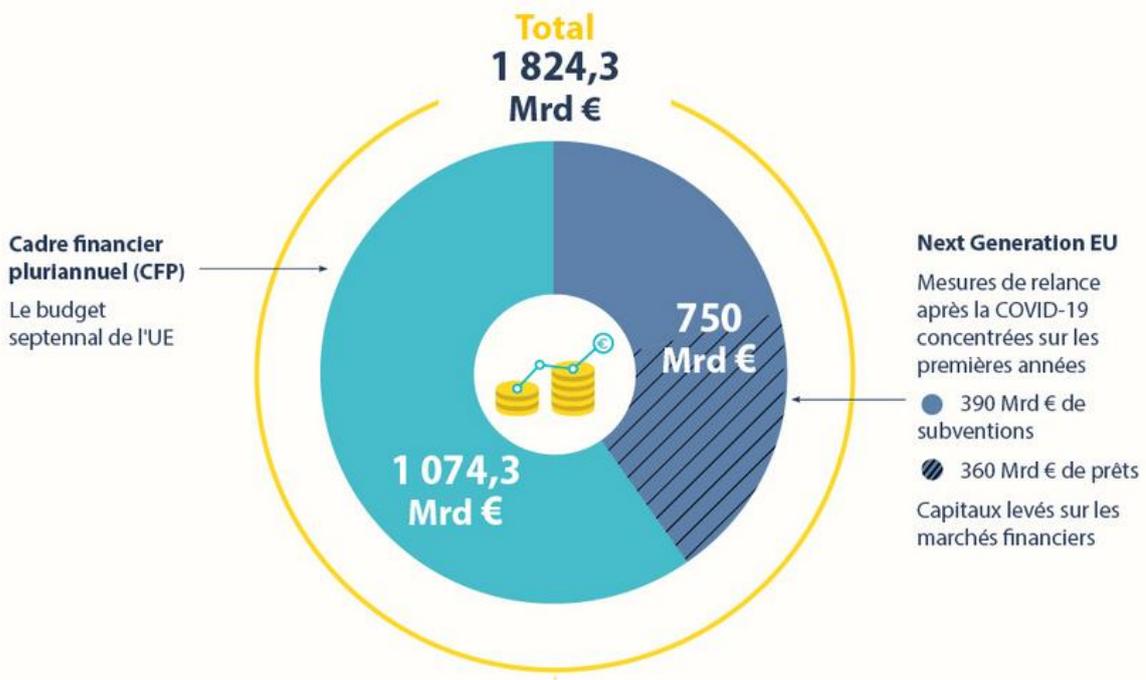
#### Comment le budget de 1,8 milliards d'euro est-il réparti ?

Une grande partie du montant est consacrée à la proposition du prochain **cadre financier pluriannuel européen (budget/CFP de l'UE) pour la période 2021-2027** équivalent à 1 074,3 milliards d'euros.

Une autre partie importante du budget sera consacrée au programme « **Next Generation EU** » (NGEU), soit 750 milliards d'euros qui seront levés sur les marchés financiers et mis à la disposition des États membres sous forme de subventions (390 Mrd €) et de prêts (360 Mrd €).

Fig. 1 Vue d'ensemble du plan de relance global de l'UE.

#### Dépenses de l'UE en 2021-2027



Sur les 750 milliards d'euros du NGEU, 77,5 milliards seront acheminés par l'intermédiaire des fonds et des programmes européens existants. Les 672,5 milliards restants seront attribués par le biais de la nouvelle « **Facilité pour la reprise et la résilience** » (FRR) et répartis sous forme de prêts (360 Mrd €) et de subventions (312 Mrd €). En 2021-2022, le montant des subventions allouées aux États membres (70% des subventions) est déterminé selon la proportion de la population, le PIB par habitant et le taux de chômage (2015-2019). En 2023, la clé de répartition des 30% restants des subventions prendra en compte la baisse du PIB en 2020 et 2021. Les objectifs prioritaires de la FRR (au-delà de la lutte contre la crise et ses conséquences) sont le climat (30% des dépenses) et la numérisation.

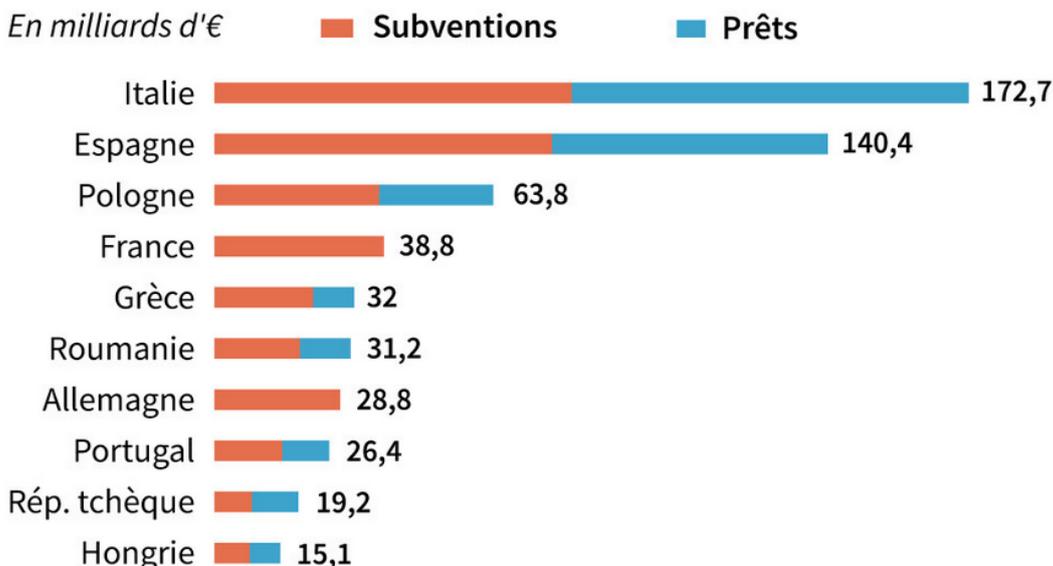
Afin de pouvoir bénéficier de la FRR, les États membres doivent établir des « **plans nationaux de relance et de résilience** » dans lesquels ils définissent leur « programme de réforme et d'investissement » pour la période 2021-2023. Les premiers projets de ces plans doivent être soumis à la Commission européenne avant le 15/10/2020 pour une première analyse et les versions finales doivent être envoyées avant le 30/04/2021. La Commission évaluera les plans dans un délai de deux mois et présentera une proposition au Conseil européen, chargé de prendre une décision à la majorité qualifiée dans un délai de quatre semaines.

Le CFP européen et le NGEU doivent encore être approuvés par le Parlement européen (PE). Le PE a exprimé des réserves quant au montant élevé du CFP européen et les faibles conditionnalités, comme l'État de droit. Quant au NGEU, le risque d'objection sur le fond est limité, mais le PE peut retarder sa mise en œuvre.

**En d'autres termes, il vous est encore possible d'interpeller vos députés européens et vos gouvernements nationaux pour souligner les sujets de préoccupation que nous avons identifiés (énumérés ci-après) et pour leur demander de vous impliquer dans la conception, le suivi et la mise en œuvre des plans de relance.**

## Coronavirus : plan de relance de l'UE

Les pays qui bénéficient le plus de l'aide de la Commission européenne



Source : Commission européenne

© AFP

Fig. 2 Vue d'ensemble des 10 principaux bénéficiaires du plan de relance.

Ce budget vient compléter des mesures déjà adoptées, à savoir la suspension temporaire du pacte de stabilité et de croissance, l'assouplissement des règles relatives aux aides d'État, le programme d'achats d'urgence face à pandémie de la BCE (doté de 750 milliards d'euros de titres des secteurs publique et privé pendant la crise, en plus du programme de 120 milliards d'euro adopté précédemment), l'instrument SURE (100 milliards d'euros de prêts pour couvrir les coûts liés à la création/extension des régimes nationaux de chômage partiel), le MES (le programme de sauvetage européen débloquera 240 milliards d'euros pour accorder des prêts d'urgence aux pays de la zone euro avec des modalités minimales – l'argent doit être affecté à la lutte contre l'impact direct et indirect de la crise de la COVID-19).

Afin de faciliter le remboursement du NGEU (d'ici 2058), et pour limiter la dépendance du futur budget de l'UE aux contributions nationales, le Conseil européen a annoncé la création de nouvelles ressources propres : un prélèvement sur les plastiques non recyclés, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, une taxe numérique, l'utilisation du système d'échange de quotas d'émission de l'UE, une taxe sur les transactions financières. Alors que les États membres ont d'urgence besoin de ressources publiques importantes, industriAll Europe appelle l'UE à veiller à ce que les entreprises et les particuliers paient leur juste part d'impôts. L'UE ne peut plus se permettre de repousser la lutte contre l'évasion fiscale, la fraude fiscale et le blanchiment d'argent. Une assiette fiscale consolidée commune et un taux minimum d'imposition des sociétés doivent également être inscrits à la nouvelle liste du Conseil.

Une réserve d'ajustement au Brexit permettra de mettre de côté 5 milliards d'euros pour les régions et les secteurs les plus touchés par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

## Quels sont nos sujets de préoccupation et nos priorités ?

À bien des égards, l'accord conclu en juillet constitue une avancée sans précédent qui permettra de débloquer de très importantes ressources financières pour faire face à la crise et à ses conséquences. IndustriAll Europe salue vivement une stratégie de relance fondée sur des investissements et sur la solidarité entre les États membres. De ce point de vue, la stratégie de relance de l'UE est un progrès par rapport aux recettes d'austérité nocives instaurées lors de la crise financière de 2008-2009. IndustriAll Europe exhorte les institutions européennes et les gouvernements nationaux à soutenir le plan de relance et à veiller à sa mise en œuvre dans les meilleurs délais tout en tenant compte des préoccupations énumérées ci-après.

Toutefois, industriAll Europe a identifié une série de problèmes qui requièrent vigilance et action. Nous vous encourageons vivement à interpeller vos gouvernements pour leur demander d'inclure les points suivants dans les plans de relance et de résilience nationaux qu'ils soumettront à la Commission européenne pour bénéficier de subventions mis à disposition par la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR). En outre, nous vous invitons également à contacter vos députés européens pour souligner les changements nécessaires qui doivent être opérés, notamment en ce qui concerne l'inclusion de clauses de conditionnalité relatives à l'affectation des fonds du CFP et du NGEU. Le soutien public accordé aux entreprises privées doit aller de pair avec la justice sociale, à travers des garanties sur les investissements futurs, sur le nombre et la qualité des emplois, sur un système de taxation équitable mais aussi par le biais d'une interdiction de profits exceptionnels pour les actionnaires et de rémunérations excessives des cadres et des directeurs. Les représentants des travailleurs doivent être étroitement impliqués dans le processus de suivi du plan de sauvetage de leur entreprise.

**La stratégie de relance de l'UE doit s'attaquer aux conséquences sociales de la pandémie et garantir une relance équitable du marché du travail européen.** Les travailleurs doivent pouvoir bénéficier de la relance et ne pas subir une fois de plus une austérité injuste. Les plans nationaux soumis par les États membres à la Commission européenne doivent intégrer des mesures et des investissements permettant de créer ou de maintenir des emplois de qualité. La fin des régimes de maintien de l'emploi (chômage partiel ou temporaire, etc.) et la planification de restructurations au-delà de ce qui a déjà été annoncé risquent d'entraîner des vagues massives de licenciements. La prolongation de ces régimes aussi longtemps que nécessaire et le soutien aux travailleurs en difficulté doivent être l'une des principales priorités de ces plans. D'autre part, les députés européens doivent demander de toute urgence l'extension du fonds européen d'ajustement à la mondialisation qui fournit des ressources en cas de restructurations majeures grâce à un soutien sur-mesure pour les travailleurs impactés.

Le calendrier de mise en application du NGEU et de la FRR laisse penser que l'argent ne sera versé qu'à partir du second semestre de 2021. Si cela s'avère être le cas, industriAll Europe craint un manque de liquidité, autrement dit un déficit jusqu'à ce que les fonds soient prêts à être utilisés. Cependant, il existe des solutions pour remédier à ce problème. La facilité pour la reprise (26 Mrd €) proposée par la Commission européenne doit être rétablie ou compensée par des ressources garanties octroyées aux entreprises rentables confrontées à des problèmes de liquidité à court terme en 2021. L'option « Bridge » proposée par le Parlement européen doit également être envisagée. Celle-ci prévoit l'utilisation du reliquat du budget de 2020 pour combler le déficit jusqu'à ce que l'argent prévu pour la relance soit disponible. En outre, le mécanisme SURE, mis en place pour soutenir les régimes de maintien de l'emploi, ne peut pas demeurer un mécanisme « on-off », d'autant plus que le financement actuel est insuffisant et ne prévoit que le remboursement des régimes déployés pendant les premiers mois de la crise. Les régimes de maintien de l'emploi sont nécessaires jusqu'à ce que la relance soit pleinement achevée.

**La stratégie de relance de l'UE doit donner un nouvel élan à la stratégie industrielle de l'UE.** Contactez vos gouvernements nationaux et demandez-leur d'inclure le renforcement des chaînes de valeurs industrielles dans les plans de relance et de résilience nationaux. Cela permettra d'accroître l'autonomie de l'UE, notamment dans les secteurs stratégiques. La FRR doit accorder la priorité à ces projets qui créent des emplois stables et de qualité. Par ailleurs, encouragez vos gouvernements nationaux et vos députés européens à solliciter un soutien supplémentaire aux programmes qui développent et renforcent les écosystèmes industriels de l'UE, aux projets d'intérêt européen commun ainsi qu'aux alliances industrielles à l'échelle de l'UE, en accord avec les objectifs politiques de l'UE à long terme (y compris le pacte vert pour l'Europe et la numérisation). Un financement supplémentaire est également nécessaire pour les programmes stratégiques pour l'avenir de l'industrie européenne tels que Horizon Europe ou Invest EU, d'autant plus que l'accord conclu en juillet réduit considérablement le montant qui leur était initialement consacré. Toutefois, les dispositions rétroactives des programmes FRR et REACT doivent être supprimées afin de garantir une mise à disposition de fonds frais supplémentaires. Enfin, les ressources du fonds pour une transition juste doivent être à la hauteur des défis qu'impliquent les objectifs climatiques de 2030 et 2050 pour les régions et les secteurs les plus touchés par la décarbonation.

**Les partenaires sociaux doivent être activement impliqués dans la conception, le suivi et la mise en œuvre des plans de relance.** Leurs préoccupations et leurs priorités doivent servir de base à ces plans et doivent orienter les investissements là où des besoins et des lacunes existent. Demandez à vos gouvernements et à vos députés européens de souligner l'importance de l'implication des partenaires sociaux dans la relance. L'évaluation de ces plans par la Commission européenne dans le cadre du semestre européen doit garantir

---

une cohérence et une synergie entre ce qui est identifié au niveau national et les objectifs et instruments politiques de l'UE. Cette évaluation ne doit faire une nouvelle fois figurer l'austérité à l'ordre du jour politique de l'Union européenne. L'accès aux fonds de relance européens ne peut pas être conditionné à des réformes qui sapent les droits des travailleurs et qui affaiblissent davantage notre système de protection sociale.